

# Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure <a href="#">2007/0185(COD)</a> codécision)            Décision</p>	Procédure terminée
<p>Frontières extérieures: régime simplifié de contrôle des personnes fondé sur la reconnaissance unilatérale par la Bulgarie, Chypre et la Roumanie de certains documents comme équivalents à leurs visas nationaux aux fins de transit par leur territoire</p> <p>Abrogation <a href="#">2013/0210(COD)</a></p> <p>Sujet            7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas</p> <p>Zone géographique            Chypre            Roumanie            Bulgarie</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures</p> <p>PSE <a href="#">CASHMAN Michael</a></p>		05/11/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>AFET</b> Affaires étrangères</p> <p>La commission a décidé de ne pas donner d'avis.</p>		
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<p><a href="#">Justice et affaires intérieures(JAI)</a></p> <p>DG de la Commission</p> <p><a href="#">Justice et consommateurs</a></p>	<p><a href="#">2783</a></p> <p>Commissaire</p> <p>BARROT Jacques</p>	05/06/2008